



Continuité de service, proximité, gratuité, égalité de traitement... NON ce ne sont pas des gros mots ce sont les fondements principaux du Service Public.

Depuis la fusion ANPE/ASSEDIC ces missions sont de plus en plus mises à mal, et la mise en place de NPDE et ADC signent leur coup d'arrêt !

Vos élu(e)s vous proposent ces quelques lignes afin de **mieux comprendre** notre environnement et surtout **nos inquiétudes**.

**La casse orchestrée du Service Public s'inscrit dans un processus global qui commence à l'International.**

**L'A.G.C.S.** est un accord international qui met en place des règles générales de **libéralisation du commerce des services** dans 12 domaines d'activité dont l'éducation, la santé et les services sociaux, le dernier de la liste étant « divers » (Sic !)

Au total, l'AGCS prévoit la **libéralisation totale de 160 secteurs d'activité**, dont certains représentent de fabuleux marchés mondiaux **qui excitent** depuis longtemps la **convoitise du secteur privé** (2000 milliards de \$ pour l'éducation, 3500 milliards de \$ pour la santé).



En parallèle se négocie actuellement le **projet d'accord commercial transatlantique (TAFTA)** entre l'Union européenne et les États-Unis. Ce projet d'accord concerne des domaines aussi variés que l'accès aux médicaments, la sécurité alimentaire ou le règlement des différends privés-publics.

Les négociations, menées par un petit groupe de fonctionnaires non élus, auraient pour conséquences que **la plupart des services publics** (enseignement, santé, retraite, emploi...) **serait de fait privatisée**.

**Tout organisme privé** pourrait en effet **attaquer en justice l'Éducation Nationale, la CPAM ou Pôle emploi** par exemple **pour concurrence déloyale** et entrave à la liberté de commerce.

**La France a d'ores et déjà signé la convention 181 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui permet la création d'agences d'emploi privées.**

Pourtant en parallèle, **tous les observateurs s'accordent pour dire que le système français** aussi imparfait soit-il, avec ses écueils et ses faiblesses, **a eu le mérite d'amortir les effets de la « crise »** de 2008 partie, rappelons-le, de l'incurie des banques et de leur « *créativité en matière de nouveaux instruments financiers très sophistiqués* [au point] *que nous ne savons pas où sont les risques* » (Jean-Claude Trichet, Président de la Banque centrale européenne (BCE) dans *Financial Times*, 29 janvier 2007).

**Le Service public** français « d'assurances obligatoires » qu'il soit de santé ou de chômage d'une façon générale **a atténué les conséquences sociales de cette crise**. L'Espagne et ses agences privées de placement en sont le contre-exemple. Certes les chiffres du chômage ont explosé en France quand d'autres ont fait le choix du contrat à 0 heure au Royaume Uni ou du contrat de travail à 400 €/mois et sa fiscalité très complexe en Allemagne pour réduire le nombre de chômeurs.

**Le Service public peut, avec une organisation cohérente, apporter une réelle solution.**

Alors voilà ce n'est pas très drôle certes mais aujourd'hui **il reste quelques garde-fous et tout n'est pas figé**. La convention 181 de l'OIT n'a pas fait l'objet de décrets d'application. **Pôle emploi est encore un établissement public national.**

Les décisions gouvernementales, la régionalisation du SPE, l'ouverture de nouvelles négociations NCAC avec un gouvernement qui se dit « *ouvert à la dégressivité* »... **Autant de décisions qui auront des impacts sur Pôle emploi, ses salariés et ses usagers....**



**Si tous ensemble nous agissons pour un vrai service public nous pouvons contribuer à une société plus juste et par la même occasion conserver nos métiers et qui sait... nos emplois !**

**MOBILISONS-NOUS LE 26 JANVIER pour défendre nos métiers et le service public !**